

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune : COMMUNE DE VALLEIRY (1)

(2) RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 21740288200013

POSTE COMPTABLE : SGC D'ANNEMASSE

M. 57

Compte financier unique

Voté par nature

BUDGET : Budget Principal (3)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) Libellée du budget principal s'il s'agit d'un budget annexe

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales et synthétiques

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B1 - Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble	5
B2 - Résultats d'exécution du budget principal et du budget des services non personnalisés	
B3.1 - Liste des organismes de regroupement	6
B3.2 - Liste des établissements publics créés	7
B3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	8
C1 - Détail des restes à réaliser - Dépenses	9
C2 - Détail des restes à réaliser - Recettes	10
D - Bilan synthétique	
E - Compte de résultat synthétique	
F - Taux des contributions et produits afférents en N	11

II - Exécution budgétaire

A - Modalités de vote du budget	12
Vue d'ensemble	
A1.1 - Dépenses d'investissement	13
A1.2 - Recettes d'investissement	14
A2.1 - Dépenses de fonctionnement	15
A2.2 - Recettes de fonctionnement	16
Vue détaillée	
B1 - Dépenses d'investissement	
B2 - Recettes d'investissement	
C1 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17
D1 - Dépenses de fonctionnement	
D2 - Recettes de fonctionnement	

III - Etats financiers

A - Bilan	
B - Compte de résultat	
C - Annexe (uniquement pour les collectivités certifiables)	
D - Balance des comptes	

IV - Etats annexés

A - Présentation croisée et agrégée

A1 - Présentation croisée, section d'investissement - Vue d'ensemble	18
A2 - Présentation croisée, section de fonctionnement - Vue d'ensemble	20
A3 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	22

B - Etats annexés patrimoniaux

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	24
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	25
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	31
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	33
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	34
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement	36
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	37
B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	38
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	39
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	40
B3 - Etat des provisions	42
B4 - Etat des charges transférées	44
B5 - Détail des opérations pour comptes de tiers	45
B6 - Prêts	46
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	47
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	54
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	55
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	56
B7.7 - Etat des recettes grevées d'une affectation spéciale	57
B7.8 - Autres engagements donnés	58

B7.9 - Autres engagements reçus	59
B8 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	60
B9 - Etat du personnel	62
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	66
B11.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
B11.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet

C - Etats annexés budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire	67
C1.2- Equilibre budgétaire - Dépenses	68
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	69
C2.1 - Situation des AP	71
C2.2 - Situation des AE	72

IV - Annexes

C - Etats annexés budgétaires

C3.1 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature	73
C3.2 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par fonction	80

IV - Etats annexés

D - Autres éléments d'information

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	87
D2 - Gestion des fonds européens	88
D3 - Actions de formation des élus	89
D4 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	90
D5 - Identification des flux croisés	91
D6.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D6.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D7.1- Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (1)	Sans Objet
D7.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
D8.1 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Etat de synthèse	Sans Objet
D8.2 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Détail	Sans Objet

E - État des Contrôles du Compte Financier

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.



Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	5 154

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	943,33

Ratios de niveau		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	981,16
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 400,26
3	Dépenses d'équipement brut / population	194,77
4	Encours de dette / population (2)(3)	518,44
5	DGF / population	53,92
Ratios de structure et d'analyse financière		Valeurs
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	51,78 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	74,81 %
8	Taux d'épargne brute (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement) (2) (4)	29,93 %
9	Taux d'épargne nette (Epargne brute – remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement)	25,19 %
10	Ratio d'endettement (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3) (4)	37,02 %
11	Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) (2) (3) (4)	1,24

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	3 494 511,68	6 432 875,80	9 927 387,48
	Recettes réalisées (1)	B	2 045 148,89	7 230 144,08	9 275 292,97
	Restes à réaliser	C	420 938,86	0,00	420 938,86
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	5 497 085,47	6 432 875,80	11 929 961,27
	Dépenses réalisées (1)	E	1 457 622,26	5 584 801,79	7 042 424,05
	Restes à réaliser	F	346 094,71	0,00	346 094,71
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	587 526,63	1 645 342,29	2 232 868,92
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	2 002 573,79	0,00	2 002 573,79
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	2 590 100,42	1 645 342,29	4 235 442,71
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	74 844,15	0,00	74 844,15
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	2 664 944,57	1 645 342,29	4 310 286,86

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHÈRE LA COLLÉCTIVITE	B3.1

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
SYANE		SFP	6 292,20
SIPV		SFP	271 924,00
SIV	28/08/2001	SFP	20 616,00
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
LISTE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS CRÉÉS	B3.2

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
-------------------------------	-------------------------------------	------------------	----------------------	---------------------------------	-----------------

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISÉS DANS UN BUDGET ANNEXE	B3.3

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
---------------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	----------	---------------------------------	-----------------

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES	C1

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 346 094,71
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	305 782,97
21	Immobilisations corporelles (3)	20 402,44
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	3 060,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	16 849,30
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 420 938,86
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	420 938,86
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
TAUX DES CONTRIBUTIONS ET PRODUITS AFFÉRENTS EN N	F

Libellés	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit N	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources				
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A <i>bis</i> du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources				
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources				
TFPB		26,31	0,00	1 880 752,00
TFPNB		40,79	0,00	8 710,00
CFE		0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		17,50	0,00	149 164,00
TOTAL			2 038 626,00	-0,74

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	A

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.50%
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	169 092,05	9 405,01	5,56	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	404 184,46	27 429,88	6,79	305 782,97
21	Immobilisations corporelles	667 911,57	584 092,69	87,45	20 402,44
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	3 506 948,04	410 339,92	11,70	3 060,00
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		4 748 136,12	1 031 267,50	21,72	329 245,41
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 000,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	502 000,00	342 283,09	68,18	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	85 732,55	68 854,87	80,31	16 849,30
Total des dépenses financières		592 732,55	411 137,96	69,36	16 849,30
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		5 340 868,67	1 442 405,46	27,01	346 094,71
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	6 216,80	13 216,80	212,60	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	150 000,00	2 000,00	1,33	0,00
Total des dépenses d'ordre en investissement		156 216,80	15 216,80	9,74	0,00
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		5 497 085,47	1 457 622,26	26,52	346 094,71
001 Solde d'exécution négatif reporté		0,00			
Total des dépenses de la section d'investissement		5 497 085,47	1 457 622,26		346 094,71

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Voir l'état II-C1.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) DI 040 = RF 042

(5) DI 041 = RI 041

(6) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	435 838,00	43 721,00	10,03	420 938,86
16	Emprunts et dettes assimilées	2 000,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(8)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 481 662,13	1 471 538,58	99,32	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	350 000,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		2 269 500,13	1 515 259,58	66,77	420 938,86
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	695 011,55			
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	380 000,00	527 889,31	138,92	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	150 000,00	2 000,00	1,33	0,00
Total des recettes d'ordre en investissement		1 225 011,55	529 889,31	43,26	0,00
Total des recettes d'investissement de l'exercice		3 494 511,68	2 045 148,89	58,52	420 938,86
001 Solde d'exécution positif reporté		2 002 573,79			
Total des recettes de la section d'investissement		5 497 085,47	2 045 148,89		420 938,86

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(4) DI 040 = RF 042

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) DI 041 = RI 041

(8) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	1 597 085,00	1 317 792,52	104 130,62	1 421 923,14	89,03	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	2 708 400,00	2 591 546,05	26 887,17	2 618 433,22	96,68	0,00
014	Atténuations de produits	307 200,00	305 690,00	0,00	305 690,00	99,51	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	618 379,25	607 213,45	0,00	607 213,45	98,19	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		5 231 064,25	4 822 242,02	131 017,79	4 953 259,81	94,69	0,00
66	Charges financières	122 800,00	91 621,67	12 031,00	103 652,67	84,41	0,00
67	Charges spécifiques	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles et mixtes		5 357 864,25	4 913 863,69	143 048,79	5 056 912,48	94,38	0,00
023	Virement à la section d'investissement	695 011,55					
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	380 000,00	527 889,31	0,00	527 889,31	138,92	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)		1 075 011,55	527 889,31	0,00	527 889,31	49,11	0,00
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		6 432 875,80	5 441 753,00	143 048,79	5 584 801,79	86,82	0,00
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00					
Total des dépenses de la section de fonctionnement		6 432 875,80	5 441 753,00	143 048,79	5 584 801,79		0,00

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) DF 042 = RI 040 ; DF 043 = RF 043

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
013	Atténuations de charges	25 000,00	42 490,08	0,00	42 490,08	169,96	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	485 350,00	607 674,79	10 860,35	618 535,14	127,44	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	115 000,00	118 246,00	0,00	118 246,00	102,82	0,00
731	Fiscalité locale	3 224 886,00	3 350 105,82	0,00	3 350 105,82	103,88	0,00
74	Dotations et participations	2 478 863,00	2 800 379,52	0,00	2 800 379,52	112,97	0,00
75	Autres produits de gestion courante	97 560,00	126 480,51	0,00	126 480,51	129,64	0,00
Total des recettes de gestion des services		6 426 659,00	7 045 376,72	10 860,35	7 056 237,07	109,80	0,00
76	Produits financiers	0,00	55,50	0,00	55,50	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	159 511,76	0,00	159 511,76	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	1 122,95	0,00	1 122,95	0,00	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		6 426 659,00	7 206 066,93	10 860,35	7 216 927,28	112,30	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	6 216,80	13 216,80	0,00	13 216,80	212,60	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre (3)		6 216,80	13 216,80	0,00	13 216,80	212,60	0,00
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		6 432 875,80	7 219 283,73	10 860,35	7 230 144,08	112,39	0,00
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		0,00					
Total des recettes de la section de fonctionnement		6 432 875,80	7 219 283,73	10 860,35	7 230 144,08		0,00

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) RF 042 = DI 040

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	C1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ÉTATS ANNEXÉS									IV
PRESENTATION CROISEE, SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE									A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		0,00	357 839,08	0,00	0,00	445 391,64	816,00	298,94	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	342 283,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	3 824,00	0,00	0,00	164,42	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	11 731,99	0,00	0,00	37 527,30	816,00	298,94	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	407 699,92	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		1 228 762,13	202 950,19	0,00	0,00	13 800,00	6 500,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 228 762,13	202 950,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	13 800,00	6 500,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRESENTATION CROISEE , SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		636 149,40	0,00	0,00	1 910,40		1 442 405,46
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		342 283,09
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	5 416,59	0,00	0,00	0,00		9 405,01
204	Subventions d'équipement versées	27 429,88	0,00	0,00	0,00		27 429,88
21	Immobilisations corporelles	531 808,06	0,00	0,00	1 910,40		584 092,69
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	2 640,00	0,00	0,00	0,00		410 339,92
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	68 854,87	0,00	0,00	0,00		68 854,87
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		63 247,26	0,00	0,00	0,00		1 515 259,58
10	Dotations, fonds divers et réserves	39 826,26	0,00	0,00	0,00		1 471 538,58
13	Subventions d'investissement	23 421,00	0,00	0,00	0,00		43 721,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		44 435,24	2 133 686,68	0,00	3 288,14	1 033 547,16	119 524,60	287 668,07	0,00
011	Charges à caractère général	35 175,73	297 105,67	0,00	3 288,14	323 031,34	45 933,83	24 104,72	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	11 622,17	817 662,23	0,00	0,00	710 515,82	73 590,77	263 563,35	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	305 690,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	607 213,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	-2 362,66	106 015,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		-14 139,65	6 571 332,43	0,00	0,00	364 117,08	11 548,16	103 088,71	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	42 466,75	0,00	0,00	23,33	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	10 860,35	92 008,92	0,00	0,00	362 488,75	10 372,60	103 088,71	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	118 246,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	3 350 105,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	2 799 861,16	0,00	0,00	0,00	518,36	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	-25 000,00	124 218,31	0,00	0,00	1 605,00	657,20	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	55,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	43 247,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	1 122,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	631 394,99	0,00	742 211,59	61 156,01		5 056 912,48
011	Charges à caractère général	0,00	631 394,99	0,00	732,71	61 156,01		1 421 923,14
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	741 478,88	0,00		2 618 433,22
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		305 690,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		607 213,45
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		103 652,67
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	178 173,74	0,00	2 500,00	306,81		7 216 927,28
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		42 490,08
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	39 409,00	0,00	0,00	306,81		618 535,14
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		118 246,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3 350 105,82
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 800 379,52
75	Autres produits de gestion courante	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00		126 480,51
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		55,50
77	Produits spécifiques	0,00	113 764,74	0,00	2 500,00	0,00		159 511,76
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 122,95

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	A3

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	5 497 085,47	1 457 622,26	346 094,71	3 693 368,50
RECETTES	5 497 085,47	4 047 722,68	420 938,86	1 028 423,93
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	6 432 875,80	5 584 801,79	0,00	848 074,01
RECETTES	6 432 875,80	7 230 144,08	0,00	-797 268,28

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)

BUDGET CCAS Valleiry/ N°SIRET : 26740244400017				
SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	44 050,00	38 059,60	0,00	5 990,40
RECETTES	44 050,00	44 050,00	0,00	0,00

(1) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGREEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	5 497 085,47	1 457 622,26	346 094,71	3 693 368,50
RECETTES	5 497 085,47	4 047 722,68	420 938,86	1 028 423,93
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	6 476 925,80	5 622 861,39	0,00	854 064,41
RECETTES	6 476 925,80	7 274 194,08	0,00	-797 268,28

(1) Y compris les rattachements.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	A3

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable) (1)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	5 497 085,47	1 457 622,26	346 094,71	3 693 368,50
RECETTES	5 497 085,47	4 047 722,68	420 938,86	1 028 423,93
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	6 476 925,80	5 622 861,39	0,00	854 064,41
RECETTES	6 476 925,80	7 274 194,08	0,00	-797 268,28
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	11 974 011,27	7 080 483,65	346 094,71	4 547 432,91
TOTAL GENERAL DES RECETTES	11 974 011,27	11 321 916,76	420 938,86	231 155,65

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					6 644 158,56									
1641 Emprunts en euros (total)					6 644 158,56									
00000607753	CREDIT AGRICOLE SAVOIE	26/03/2013	19/06/2013	19/09/2013	500 000,00	F		4,150	4,150		T	C		A-1
0413663	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT.	01/05/1993	01/05/1993	01/05/1994	18 547,56	R		5,800	4,319		A	X Echéance constante		A-1
1013713	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT.	01/01/2003	01/01/2003	01/01/2004	45 611,00	R		2,950	2,750		A	X Echéance constante		A-1
2009-01	SA CAISSE D'EPARGNE DES ALPES	15/01/2009	25/02/2009	25/02/2009	1 000 000,00	F		4,670	4,827		T	X Echéance constante		A-1
9010727/3686357	SA CAISSE D'EPARGNE DES ALPES	05/04/2012	25/05/2012	25/05/2013	500 000,00	F		4,980	4,982		A	X Echéance constante		A-1
DEL29092005	CREDIT AGRICOLE SAVOIE	10/04/2005	10/04/2005	10/04/2006	800 000,00	R		3,820	3,820		A	X Echéance constante		A-1
DEL29092005	CREDIT AGRICOLE SAVOIE	10/04/2005	10/04/2005	10/04/2006	1 000 000,00	R		3,810	3,606		A	X Echéance constante		A-1
DEL29092005	CREDIT AGRICOLE SAVOIE	10/04/2005	10/04/2005	10/04/2006	1 000 000,00	F		3,750	3,609		A	C		A-1

COMMUNE DE VALLEIRY - Budget Principal - CFU - 2025

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péριο- dicitι des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipι O/N	Catι- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
DEL29092005	CREDIT AGRICOLE SAVOIE	16/02/2005	16/02/2006	16/02/2007	1 160 000,00	R		3,770	3,770		A	X Echιance constante		A-1
MON279400EUR	SA LA BANQUE POSTALE	15/04/2013	14/05/2013	01/09/2013	320 000,00	F		3,810	3,810		T	C		A-1
MON501631EUR- MODULE ECOLE	SA LA BANQUE POSTALE	12/12/2014	18/12/2014	01/04/2015	300 000,00	F		2,270	2,293		T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trιsorιrie (total)					0,00									
165 Dιpôts et cautionnements reçus (Total)					3 455,20									
2005-01	MICOUD Laurence	01/10/2005	01/10/2005		200,00	F		0,000	0,000		X	X X	O	A-1
2016-01	MI-CH BAR L'AVALANCHE	01/01/2016	01/01/2016		981,84	F		0,000	0,000		X	X X	O	A-1
2017-01	MOSQUERA Jean Sebastien	01/10/2017	01/10/2017		500,00	F		0,000	0,000		X	X X	O	A-1
2020-02	L AVALANCHE	01/05/2021	01/05/2021		1 113,36	F		0,000	0,000		X	X X	O	A-1
2021-01	RIVET Jean Antoine	01/06/2021	01/06/2021		500,00	F		0,000	0,000		X	X X	O	A-1
2022-01	REAL Solange	01/01/2022	01/01/2022		80,00	F		0,000	0,000		X	X X	O	A-1
2022-02	MASSON Franck	01/03/2022	01/03/2022		80,00	F		0,000	0,000		X	X X	O	A-1
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particuliιres (Total)					0,00									

COMMUNE DE VALLEIRY - Budget Principal - CFU - 2025

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péριο- dicitι des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipι O/N	Catι- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1675 Dettes affιrentes aux marchιs de travaux et de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilιs (Total)					892 158,34									
1681 Autres emprunts (total)(9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme nιgociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					892 158,34									
0288 2004 00	SYANE	01/01/2006	01/01/2006	01/01/2007	35 872,15	F		4,030	4,030		A	C		A-1
0288 2005 00	SYANE	01/01/2007	01/01/2007	01/01/2008	237 712,75	F		3,640	3,640		A	C		A-1
0288200700	SYANE	01/01/2009	01/01/2009	01/01/2010	339 053,23	F		4,650	4,652		A	C		A-1
0288201200	SYANE	28/10/2014	01/01/2015	01/01/2015	132 901,77	F		3,720	4,235		A	C		A-1
4296	SYANE	05/04/2012	05/04/2012	01/01/2013	138 230,42	F		4,110	4,247		A	C		A-1
4303	SYANE	26/04/2012	26/04/2012	01/01/2013	8 388,02	F		3,610	3,753		A	C		A-1
Total gιnιral					7 539 772,10									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant empruntι à l'origine.

(3) Type de taux d'intιrιt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : prιfixι (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement dιfini comme la simple addition d'un taux usuel de rιfιrence et d'une marge exprimιe en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la pιriodicιtι des remboursements : A : annuelle, B : bιmestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à prιciser.

(8) Catιgorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivitιs territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		2 123 997,40					297 049,61	95 697,46	0,00	12 031,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		2 123 997,40					297 049,61	95 697,46	0,00	12 031,00
00000607753		0,00	A-1	83 333,50	2,50	F		4,150	33 333,32	4 322,92	0,00	115,28
0413663		0,00	A-1	0,00	1,42	R		4,319	1 017,41	43,75	0,00	0,00
1013713		0,00	A-1	16 141,98	9,08	R		2,750	1 262,68	620,36	0,00	0,00
2009-01		0,00	A-1	465 267,09	8,17	F		4,827	45 091,32	23 368,68	0,00	2 221,08
9010727/3686357		0,00	A-1	89 474,33	1,42	F		4,982	41 579,56	6 526,48	0,00	2 673,49
DEL29092005		0,00	A-1	266 667,00	9,92	R		3,820	26 666,00	11 329,82	0,00	1 287,48
DEL29092005		0,00	A-1	333 340,00	9,92	R		3,606	33 333,00	14 125,47	0,00	1 605,17
DEL29092005		0,00	A-1	333 340,00	9,92	F		3,609	33 333,00	13 903,02	0,00	1 579,90
DEL29092005		0,00	A-1	398 100,00	9,92	R		3,770	40 100,00	16 703,70	0,00	1 896,89
MON279400EUR		0,00	A-1	53 333,50	2,50	F		3,810	21 333,32	2 540,00	0,00	169,33
MON501631EUR- MODULE ECOLE		0,00	A-1	85 000,00	4,08	F		2,293	20 000,00	2 213,26	0,00	482,38
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		3 455,20					0,00	0,00	0,00	0,00
2005-01		0,00	A-1	200,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
2016-01		0,00	A-1	981,84	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
2017-01		0,00	A-1	500,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
2020-02		0,00	A-1	1 113,36	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
2021-01		0,00	A-1	500,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
2022-01		0,00	A-1	80,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
2022-02		0,00	A-1	80,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNE DE VALLEIRY - Budget Principal - CFU - 2025

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		205 748,84					45 233,48	10 317,87	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)(10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		205 748,84					45 233,48	10 317,87	0,00	0,00
0288 2004 00		0,00	A-1	1 793,56	0,08	F		4,030	1 793,61	144,56	0,00	0,00
0288 2005 00		0,00	A-1	25 022,35	1,08	F		3,640	12 511,20	1 366,22	0,00	0,00
0288200700		0,00	A-1	67 810,67	3,08	F		4,652	16 952,66	3 941,49	0,00	0,00
0288201200		0,00	A-1	59 805,78	8,08	F		4,235	6 645,09	2 471,97	0,00	0,00
4296		0,00	A-1	48 380,66	6,08	F		4,247	6 911,52	2 272,51	0,00	0,00
4303		0,00	A-1	2 935,82	6,08	F		3,753	419,40	121,12	0,00	0,00
Total général		0,00		2 333 201,44					342 283,09	106 015,33	0,00	12 031,00

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	24	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,99	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	2 333 201,44	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	B1.6

REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00								0,00	0,00	0,00

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N	B1.7

EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres :

- Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.8

DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12/N	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.9

AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
-----------------	------------------------------------	-------------------------------	-------------------------

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1500.00 €		16-12-2021
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	2128 Autres agencements et aménagements de terrains	20	01/01/2000
L	21318 Constructions - Autres bâtiments publics	10	01/01/2000
L	2135 Inst. générales, agencem, aménagem des constructions	15	01/01/2000
L	2152 Installations de voirie	20	01/01/2000
L	21571 Matériel roulant - Voirie	6	01/01/2000
L	2158 Autres installations, matériel et outillage techniques	20	01/01/2000
L	2183 Matériel de bureau et matériel informatique	2	01/01/2000
L	21838 Autre matériel informatique	15	01/01/2000
L	2184 Mobilier	15	01/01/2000
L	AGENCEMENTS AMENAGEMENTS BATIMENTS INSTALLATIONS ELECTRIQUES TEL	15	16/12/2021
L	APPAREIL LEVAGE ASCENSEURS	20	16/12/2021
L	AUTRES AGENCEMENTS AMENAGEMENTS TERRAINS	20	16/12/2021
L	BATIMENTS LEGERS ABRIS	10	16/12/2021
L	CAMIONS VEHICULES INDUSTRIELS	6	16/12/2021
L	COFFRE FORT	25	16/12/2021
L	EQUIPEMENTS CUISINES	12	16/12/2021
L	EQUIPEMENTS DU CIMETIERE	20	16/12/2021
L	EQUIPEMENTS GARAGES ATELIERS	12	16/12/2021
L	EQUIPEMENTS SPORTIFS	12	16/12/2021
L	ETUDES ET INSERTIONS NON SUIVIES DE REALISATION	3	16/12/2021
L	FRAIS DOCUMENTS URBANISME	10	16/12/2021
L	IMMEUBLE RAPPORT	40	16/12/2021
L	INSTALLATIONS APPAREILS CHAUFFAGE	15	16/12/2021
L	INSTALLATIONS VOIRIE	20	16/12/2021
L	LOGICIELS	3	16/12/2021
L	MATERIEL BUREAU ELECTRIQUE ELECTRONIQUE	5	16/12/2021
L	MATERIEL CLASSIQUE	8	16/12/2021
L	MATERIEL INFORMATIQUE	2	16/12/2021
L	MOBILIER URBAIN	5	16/12/2021
L	MOBILIERS	15	16/12/2021
L	PLANTATIONS	15	16/12/2021

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
L	VOITURES	5	16/12/2021

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES	B3

PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		1 100,00	0,00	0,00	1 100,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		1 100,00	0,00	0,00	1 100,00
CREANCES IRRECOUVRABLES	01/12/2021	1 100,00	0,00	0,00	1 100,00
Dépréciations (3)		1 244,22	-1 122,95	1 122,95	-1 001,68
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		1 244,22	-1 122,95	1 122,95	-1 001,68
CREANCES DOUTEUSES	31/10/2024	1 244,22	0,00	1 122,95	121,27

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
CREANCES DOUTEUSES	29/07/2025	0,00	-1 122,95	0,00	-1 122,95
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires		2 344,22	-1 122,95	1 122,95	98,32
TOTAL PROVISIONS		2 344,22	-1 122,95	1 122,95	98,32

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES							
Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 31/12/N	Montant de l'annuité recouvré		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					20 304 253,95	14 250 491,55											329 839,52	658 213,22
CDC HABITAT SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERN	2022	X Echéance constante	ACQUISITION 11 LOGEMENTS - POSITIV SORBIER -PLAI CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT.	112 760,50	107 119,78	36,42	A	F		2,800	F		2,800	-		3 045,30	1 640,91
CDC HABITAT SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERN	2022	X Echéance progressive	ACQUISITION 11 LOGEMENTS - POSITIV SORBIER - PLAI FONCIER	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT.	154 071,50	153 174,40	56,42	A	F		3,210	F		3,210	-		4 924,05	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
CDC HABITAT SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERN	2022	X Echéance constante	ACQUISITION 11 LOGEMENTS - POSITIV SORBIER PLUS CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT.	141 756,50	139 928,18	36,42	A	F		3,530	F		3,530	-		5 004,00	1 828,32
CDC HABITAT SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERN	2022	X Echéance progressive	ACQUISITION 11 LOGEMENTS - POSITIV SORBIER - PLUS FONCIER	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT.	162 733,50	161 785,96	56,42	A	F		3,210	F		3,210	-		5 200,88	0,00
CDC HABITAT SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERN	2025	X Echéance constante	VILLA VALLERIA	SA LA BANQUE POSTALE	1 251 420,00	1 079 659,37	4,17	T	V	EURIBOR	4,120	V	EURIBOR	4,120	A-1	EURIBOR	38 306,47	171 760,63
ERILIA	2026	X Echéance progressive	OCHADO PLAII Foncier	CDC -Caisse des Dépôts et Consignations	92 930,50	0,00	80,67	A	F		2,660	F		0,000	A-1		0,00	0,00
ERILIA	2026	X Echéance progressive	OCHADO PLUS	CDC -Caisse des Dépôts et Consignations	255 097,50	0,00	40,67	A	F		3,000	F		0,000	A-1		0,00	0,00
ERILIA	2026	X Echéance progressive	OCHADO PLAII	CDC -Caisse des Dépôts et Consignations	103 043,00	0,00	40,67	A	F		2,000	F		0,000	A-1		0,00	0,00
ERILIA	2026	X Echéance progressive	OCHADO PLUS Foncier	CDC -Caisse des Dépôts et Consignations	179 337,50	0,00	80,67	A	F		2,660	F		0,000	A-1		0,00	0,00
HALPADES	2017	X Echéance constante	VAL CHANCY PLUS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT.	210 439,00	189 879,72	34,08	A	F		1,350	F		1,350	-		2 620,38	4 222,87
HALPADES	2017	X Echéance constante	VAL CHANCY PLAII	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT.	182 106,00	161 466,88	34,08	A	F		0,550	F		0,550	-		911,02	4 173,23
HALPADES	2017	X Echéance constante	CLOS DES CERISIERS VILLACREA PLS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT.	100 011,00	86 315,88	32,08	A	F		1,860	F		1,860	-		1 641,29	1 925,52

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
MONT BLANC	2015	X Echéance constante	PARAILLES	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT.	99 000,00	77 125,11	29,08	A	V		0,800	V		0,800	-		635,13	2 266,76
MONT BLANC	2015	X Echéance constante	PARAILLES	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT.	412 500,00	332 490,15	29,08	A	V		1,600	V		1,600	-		5 457,19	8 584,48
MONT BLANC	2015	X Echéance constante	PARAILLES	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT.	116 500,00	99 957,59	39,08	A	V		1,600	V		1,600	-		1 627,72	1 774,88
MONT BLANC	2015	X Echéance constante	PARAILLES	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT.	27 000,00	22 424,59	39,08	A	V		0,800	V		0,800	-		183,19	474,12
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA HAUTE SAVOIE	2025	P	CLOS DES ARTS PLS Foncier	CDC -Caisse des Dépôts et Consignations	18 468,50	18 468,50	59,75	A	F		2,130	F		0,000	A-1		0,00	0,00
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA HAUTE SAVOIE	2025	P	CLOS DES ARTS PLUS	CDC -Caisse des Dépôts et Consignations	82 503,50	82 503,50	39,75	A	F		2,300	F		0,000	A-1		0,00	0,00
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA HAUTE SAVOIE	2025	P	CLOS DES ARTS CPLS	CDC -Caisse des Dépôts et Consignations	15 271,50	15 271,50	39,75	A	F		2,810	F		0,000	A-1		0,00	0,00
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA HAUTE SAVOIE	2025	P	CLOS DES ARTS PLAI	CDC -Caisse des Dépôts et Consignations	29 755,00	29 755,00	39,75	A	F		1,300	F		0,000	A-1		0,00	0,00
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA HAUTE SAVOIE	2025	P	CLOS DES ARTS PLAI Foncier	CDC -Caisse des Dépôts et Consignations	28 194,00	28 194,00	59,75	A	F		2,130	F		0,000	A-1		0,00	0,00
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA HAUTE SAVOIE	2025	P	CLOS DES ARTS PLS	CDC -Caisse des Dépôts et Consignations	12 428,50	12 428,50	39,75	A	F		2,810	F		0,000	A-1		0,00	0,00
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA HAUTE SAVOIE	2025	P	CLOS DES ARTS PLUS Foncier	CDC -Caisse des Dépôts et Consignations	65 451,50	65 451,50	59,75	A	F		2,130	F		0,000	A-1		0,00	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OPAC 74	2016	X Echéance constante	LE FLOWER PLUS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT.	339 006,50	277 744,40	30,92	A	F		1,350	F		1,350	-		3 846,45	7 177,68
OPAC 74	2016	X Echéance constante	LE SWALLOW 3 PLAI	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT.	94 033,00	71 729,34	30,00	A	F		0,550	F		0,550	-		406,71	2 218,61
OPAC 74	2016	X Echéance constante	LE FLOWER PLAI	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT.	115 285,50	91 505,73	30,92	A	F		0,550	F		0,550	-		518,13	2 700,54
OPAC 74	2016	X Echéance constante	LE FLOWER PLAI	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT.	112 852,00	94 753,90	40,92	A	F		0,550	F		0,550	-		532,45	2 055,30
OPAC 74	2016	X Echéance constante	LE SWALLOW 3 PLAI	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT.	118 981,00	91 636,48	30,00	A	F		0,550	F		0,550	-		519,41	2 802,44
OPAC 74	2016	X Echéance constante	LE FLOWER PLS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT.	19 482,00	17 158,93	40,92	A	F		1,860	F		1,860	-		324,32	277,55
OPAC 74	2016	X Echéance constante	LE FLOWER PLS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT.	27 950,50	24 617,55	30,92	A	F		1,860	F		1,860	-		465,29	398,21
OPAC 74	2016	X Echéance constante	LE FLOWER PLUS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT.	254 334,50	220 179,84	40,92	A	F		1,350	F		1,350	-		3 026,45	4 001,68
OPAC 74	2019	X Echéance constante	COTE VILLAGE PLUS PLAI	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT.	163 898,40	141 546,21	34,00	A	F		0,550	F		0,550	-		799,28	3 776,63
OPAC 74	2022	X Echéance constante	CARRES DU SORBIER PLUS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT.	37 498,50	34 383,94	35,08	A	F		1,000	F		1,000	-		351,74	790,30
OPAC 74	2022	X Echéance constante	CARRES DU SORBIER PLAI	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT.	18 126,00	16 620,49	35,08	A	F		1,000	F		1,000	-		170,03	382,01
OPAC 74	2022	X Echéance constante	CARRES DU SORBIER PLUS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT.	46 821,00	44 493,18	55,08	A	F		1,000	F		1,000	-		450,84	590,67
OPAC 74	2022	X Echéance constante	CARRES DU SORBIER PLUS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT.	22 746,50	21 615,62	55,08	A	F		1,000	F		1,000	-		219,03	286,95

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OPAC 74	2022	X Echéance constante	CARRES DU SORBIER 2 PLUS 1 PLAI	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT.	45 000,00	42 762,71	55,08	A	F		1,000	F		1,000	-		433,30	567,70
SEMCODA	2011	P	LA GOTTALAZ 17 LOGEMENTS PLUS 12 LGMT PSLA	CREDIT FONCIER	927 700,00	681 948,03	28,50	A	F		2,320	F		2,320	-		16 346,15	22 627,22
SEMCODA	2011	X Echéance constante	LA GOTTALAZ 17 LGMTS PLUS ET 12 LGMT PSLA	CREDIT FONCIER	166 500,00	129 562,69	27,42	A	F		2,400	F		2,400	-		3 188,65	3 297,74
SEMCODA	2014	X Echéance constante	LA PRAIRIE SOUS LE VILLAGE 29 LGMTS PLUS ET 10 LGMTS PLAI	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT.	1 513 647,01	1 201 059,15	28,42	A	F		1,850	F		1,850	-		22 794,80	31 092,47
SEMCODA	2010	X Echéance constante	REAMENAGEMENT DE PRETS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT.	263 638,00	75 852,69	4,33	A	F		2,500	F		2,500	-		2 253,92	14 303,97
SEMCODA	2010	X Echéance progressive	FINANCEMENT MAISON SENIORS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT.	8 000 000,00	5 072 535,66	14,17	A	R	1.250	2,700	R	1.250	2,700	-	1.250	143 793,77	253 159,38
SEMCODA	2011	X Echéance progressive	FINANCEMENT 14 LOGEMENTS ROUTE DE MATAILLY	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT.	929 520,11	752 058,20	25,17	A	F		2,600	F		2,600	-		19 986,96	16 670,88
SEMCODA	2011	X Echéance progressive	FINANCEMENT 14 LOGEMENTS ROUTE DE MATAILLY	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT.	377 016,07	336 609,34	35,17	A	R	1.75	2,600	R	1.75	2,600	-	1.75	8 856,22	4 014,67
SEMCODA	2011	X Echéance progressive	FINANCEMENT 3 LOGEMENTS ROUTE DE MATAILLY	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT.	237 319,82	183 360,47	25,17	A	R	1.75	1,800	R	1.75	1,800	-	1.75	3 385,18	4 705,20
SEMCODA	2011	X Echéance progressive	FINANCEMENT OPERATION PLAI SEMCODA	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT.	60 347,62	51 583,12	35,17	A	F		1,800	F		1,800	-		942,61	784,05
SEMCODA	2013	X Echéance constante	LA GOTTALAZ 10 PLUS 3 PLAI	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT.	480 697,49	371 370,28	27,75	A	F		1,850	F		1,850	-		7 056,40	10 056,89
SEMCODA	2013	X Echéance constante	LA GOTTALAZ 10 LGMT PLUS ET 3 LGMT PLAI	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT.	86 899,92	72 651,99	37,75	A	F		1,850	F		1,850	-		1 368,31	1 310,65

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SEMCODA	2013	X Echéance constante	LA GOTTALAZ 10 LGMTS PLUS ET 3 LGMTS PLAI	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT.	18 844,13	15 175,07	37,75	A	F		1,050	F		1,050	-		162,74	323,62
SEMCODA	2014	X Echéance constante	LA PRAIRIE SOUS LE VILLAGE 29 LGMTS PLUS ET 10 LGMENTS PLAI	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT.	371 785,12	284 501,48	28,42	A	F		1,050	F		1,050	-		3 075,00	8 355,74
SEMCODA	2014	X Echéance constante	LA PRAIRIE SOUS LE VILLAGE	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT.	365 823,98	311 361,93	38,42	A	F		1,850	F		1,850	-		5 860,41	5 417,23
SEMCODA	2014	X Echéance constante	LA PRAIRIE SOUS LE VILLAGE 29 LGMT PLUS ET 10 LGMT PLAI	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT.	89 426,08	73 550,04	38,42	A	F		1,050	F		1,050	-		788,23	1 519,83
SEMCODA	2013	X Echéance constante	LA GOTTALAZ 10 LGMT PLUS ET 3 LGMT PLAI	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT.	104 954,57	77 930,85	27,75	A	F		1,050	F		1,050	-		843,30	2 383,59
SEMCODA	2013	X Echéance constante	VERT VILLAGE 21 LOGEMENTS COLLECTIFS (PLUS)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT.	533 839,63	84 900,82	2,00	A	F		1,850	F		1,850	-		2 334,67	41 297,37
SEMCODA	2015	X Echéance progressive	LES SORBIERS PLUS 01	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT.	36 250,00	31 381,98	40,50	A	F		1,350	F		1,350	-		431,36	570,35
SEMCODA	2016	X Echéance constante	LE CLOS SAINT MICHEL PLUS 01	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT.	27 325,00	23 760,49	40,58	A	F		1,350	F		1,350	-		326,55	428,53
SEMCODA	2015	X Echéance progressive	LES SORBIERS PLAI 01	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT.	8 400,00	7 052,85	40,50	A	F		0,550	F		0,550	-		39,63	152,98
SEMCODA	2015	X Echéance progressive	LES SORBIERS PLAI 01	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT.	40 450,00	32 106,42	30,50	A	F		0,550	F		0,550	-		181,80	947,53
SEMCODA	2015	X Echéance progressive	LES SORBIERS PLUS 01	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT.	174 400,00	142 884,06	30,50	A	F		1,350	F		1,350	-		1 978,78	3 692,52
SEMCODA	2016	X Echéance constante	LE CLOS SAINT MICHEL PLUS 01	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT.	49 525,00	40 575,29	30,58	A	F		1,350	F		1,350	-		561,92	1 048,58

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SEMCODA	2016	X Echéance constante	LE COSY PLUS 01	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT.	76 600,00	63 051,77	30,58	A	F		1,350	F		1,350	-		873,04	1 617,91
SEMCODA	2016	X Echéance constante	LE COSY PLAI 01	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT.	30 100,00	23 935,49	30,58	A	F		0,550	F		0,550	-		135,52	704,85
SEMCODA	2016	X Echéance constante	LE COSY PLAI 01	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT.	16 150,00	13 583,73	40,58	A	F		0,550	F		0,550	-		76,33	294,00
SEMCODA	2016	X Echéance constante	LE COSY PLUS 01	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT.	48 300,00	41 999,23	40,58	A	F		1,350	F		1,350	-		577,22	757,48
TOTAL GENERAL					20 304 253,95	14 250 491,55											329 839,52	658 213,22

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.4

CALCUL DES RATIOS D'ENDETTEMENT RELATIFS AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	7 216 927,28
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	0,00

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exer- cice d'ori- gine du con- trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

									Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 31/12/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 31/12/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale				
Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)					0,00	0,00	0,00
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B –ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B8

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	199 501,13	
Personnes de droit privé	121 402,00	
Associations	111 252,00	
ANCIENS D AFN	100,00	
ASC DOUANES DU GENEVOIS	100,00	
ATHLE SAINT JULIEN 74	625,00	
BASKET-CLUB DE ST-JULIEN	550,00	
CLUB ALPIN FRANCAIS DE SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS	200,00	
COMITE DES FETES DE VALLEIRY	3 000,00	
CONSEIL PARENTS ELEVES DES ECOLES DE VALLEIRY	2 000,00	
DONNEURS DE SANG VALLEIRY	200,00	
ETOILE SPORTIVE VALLEIRY	31 013,00	
FIFTY SIXTY	200,00	
FIGHTING TRAINING CENTER	325,00	
GYM CLUB DU GENEVOIS	100,00	
HANDBALL CLUB DU GENEVOIS	250,00	
KIWANIS AGS	480,00	
MJC DU VUACHE	69 309,00	
RUGBY CLUB DE ST JULIEN	75,00	
SKI - CLUB DE SAINT JULIEN EN GENEVOIS ET ENVIRONS	575,00	
SOLEIL D'OR	1 800,00	
VELO CLUB DE SAINT JULIEN EN GENEVOIS	50,00	
VIRY VOLLEY CLUB	300,00	
Entreprises	0,00	
Personnes physiques	0,00	
Autres	10 150,00	
ALLIANCE GENEVOIS JUDO	10 150,00	
Personnes de droit public	78 099,13	
Etat	0,00	
Régions	0,00	
Départements	0,00	
Communes	50 669,25	
CCAS VALLEIRY	36 269,25	
COOPERATIVE SCOLAIRE	14 400,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	27 429,88	
SYANE	3 735,06	
SYANE	23 694,82	
Autres	0,00	

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		14,00	2,12	16,12	12,32	3,30	15,62
Adjoint administratif	C	5,00	0,60	5,60	3,00	2,30	5,30
Adjoint administratif ppal 1° cl	C	2,00	0,86	2,86	2,86	0,00	2,86
Adjoint administratif ppal 2° cl	C	2,00	0,66	2,66	2,46	0,00	2,46
Attaché Territorial	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché principal	A	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
Rédacteur	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur principal 1° cl.	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		14,00	6,31	20,31	17,36	2,95	20,31
Adjoint technique	C	4,00	3,01	7,01	5,06	1,95	7,01
Adjoint technique ppal 1° cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint technique ppal 2° cl	C	4,00	3,30	7,30	7,30	0,00	7,30
Agent de maîtrise principal	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Ingénieur	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Technicien	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		1,00	5,19	6,19	6,19	0,00	6,19
Agent spéc. ppal 1cl écoles mat.	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent spéc. ppal 2cl écoles mat.	C	0,00	5,19	5,19	5,19	0,00	5,19
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Assistant de conserv ppal 2° cl.	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00

COMMUNE DE VALLEIRY - Budget Principal - CFU - 2025

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ANIMATION (i)		1,00	9,95	10,95	7,15	3,80	10,95
Adjoint d'animation	C	0,00	8,18	8,18	4,38	3,80	8,18
Adjoint d'animation ppal 2° cl	C	0,00	1,77	1,77	1,77	0,00	1,77
Animateur	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		31,00	23,57	54,57	44,02	10,05	54,07

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint administratif	C	ADM	367	0,00	A	A
Adjoint administratif	C	ADM	367	0,00	A	A
Adjoint administratif	C	ADM	367	0,00	A	A
Adjoint d'animation	C	ANIM	367	0,00	A	A
Adjoint d'animation	C	ANIM	367	0,00	A	A
Adjoint d'animation	C	ANIM	367	0,00	A	A
Adjoint d'animation	C	ANIM	367	0,00	A	A
Adjoint d'animation	C	ANIM	367	0,00	A	A
Adjoint d'animation	C	ANIM	367	0,00	A	A
Adjoint d'animation	C	ANIM	367	0,00	A	A
Adjoint d'animation	C	ANIM	367	0,00	A	A
Adjoint d'animation	C	ANIM	367	0,00	A	A
Adjoint d'animation	C	ANIM	367	0,00	A	A
Adjoint technique	C	TECH	367	0,00	A	A
Adjoint technique	C	TECH	367	0,00	A	A
Adjoint technique	C	TECH	367	0,00	A	A
Attaché principal	A	ADM	1015	0,00	A	CDI
Ingénieur	A	TECH	646	0,00	A	A
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans.
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

COMMUNE DE VALLEIRY - Budget Principal - CFU - 2025

332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détection d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1**

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	2 002 573,79
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	104 176,85
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	2 106 750,64

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	1 228 762,13
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	2 106 750,64
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	3 335 512,77

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalizations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	508 216,80	345 499,89	346 094,71	691 594,60
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	1 677 911,55	609 199,46	420 938,86	1 030 138,32
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	1 169 694,75	263 699,57	74 844,15	338 543,72
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	2 002 573,79			2 002 573,79
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	1 228 762,13	1 228 762,13		1 228 762,13
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	3 231 335,92			3 231 335,92
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				3 569 879,64

(1) BP+BS+DM + RAR N-1. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		508 216,80	I 345 499,89
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		500 000,00	342 283,09
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	300 000,00	297 049,61
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	200 000,00	45 233,48
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		8 216,80	3 216,80
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
10226	Taxe d'aménagement	5 000,00	0,00
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	3 216,80	3 216,80

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 677 911,55	III 609 199,46
Ressources propres externes de l'année (a)		252 900,00	242 776,45
10222	FCTVA	202 900,00	202 950,19
10226	Taxe d'aménagement (2)	50 000,00	39 826,26
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		1 425 011,55	366 423,01
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2802	Frais liés à la réalisation de document	7 000,00	6 957,12
28031	Frais d'études	30 000,00	1 485,00
28041411	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	7 000,00	762,32
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	6 666,67
28041511	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	0,00	19 479,00
280415342	IC : Bâtiments, installations	16 000,00	13 179,91
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	90 000,00	74 535,45
2805	Licences, logiciels, droits similaires	11 000,00	13 381,62
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	200,00	320,50
28128	Autres aménagements de terrains	15 000,00	12 210,75
281316	Equipements de cimetière	2 100,00	2 536,00
281351	Bâtiments publics	35 000,00	38 112,27

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
281352	Bâtiments privés	0,00	632,00
28138	Autres constructions	0,00	803,00
28152	Installations de voirie	25 000,00	22 922,76
281534	Réseaux d'électrification	3 000,00	2 983,54
281538	Autres réseaux	65 000,00	61 589,50
281561	Matériel roulant	0,00	2 689,43
281568	Autre matériel, outillage incendie	2 000,00	1 414,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	800,00	335,60
281578	Autre matériel technique	3 000,00	3 401,83
28158	Autres inst., matériel, outil. techniques	24 000,00	22 516,12
281828	Autres matériels de transport	5 900,00	5 900,00
281831	Matériel informatique scolaire	6 000,00	6 508,47
281838	Autre matériel informatique	6 000,00	8 864,91
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	3 500,00	6 389,91
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	7 000,00	7 584,14
28185	Matériel de téléphonie	500,00	485,00
28188	Autres immo. corporelles	15 000,00	21 776,19
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (4)		
33...	En-cours de production de biens (4)		
35...	Stocks de produits (4)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	350 000,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	695 011,55	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME	C2.1

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
2024-001	NOUVELLE ECOLE MATERNELLE	23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	365 175,55	-365 175,55
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	365 175,55	-365 175,55

* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2005.

(1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	C2.2

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par engagement n'est à renseigner qu'à compter des AE votées en 2005.

(1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR NATURE	C3.1

Présentation agrégée par nature

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	27 429,88	0,00	0,00	0,00	0,00	27 429,88
A110	Autres immobilisations incorporelles	9 405,01	0,00	0,00	0,00	0,00	9 405,01
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	423 249,20	0,00	0,00	0,00	0,00	423 249,20
A125	Constructions	17 819,01	0,00	0,00	0,00	0,00	17 819,01
A130	Réseaux et installations de voirie	41 442,90	0,00	0,00	0,00	0,00	41 442,90
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	32 911,56	0,00	0,00	0,00	0,00	32 911,56
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	68 670,02	0,00	0,00	0,00	0,00	68 670,02
A155	Immobilisations corporelles en cours	410 339,92	0,00	0,00	0,00	0,00	410 339,92
A165	Immobilisations financières	68 854,87	0,00	0,00	0,00	0,00	68 854,87
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 100 122,37	0,00	0,00	0,00	0,00	1 100 122,37

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	27 429,88	0,00	0,00	0,00	27 429,88
A110	Autres immobilisations incorporelles	9 405,01	0,00	0,00	0,00	9 405,01
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	423 249,20	0,00	0,00	0,00	423 249,20
A125	Constructions	17 819,01	0,00	0,00	0,00	17 819,01
A130	Réseaux et installations de voirie	41 442,90	0,00	0,00	0,00	41 442,90
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	32 911,56	0,00	0,00	0,00	32 911,56
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	68 670,02	0,00	0,00	0,00	68 670,02
A155	Immobilisations corporelles en cours	410 339,92	0,00	0,00	0,00	410 339,92
A165	Immobilisations financières	68 854,87	0,00	0,00	0,00	68 854,87
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 100 122,37	0,00	0,00	0,00	1 100 122,37

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	27 429,88	0,00	0,00	0,00	27 429,88
A110	Autres immobilisations incorporelles	9 405,01	0,00	0,00	0,00	9 405,01
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	423 249,20	0,00	0,00	0,00	423 249,20
A125	Constructions	17 819,01	0,00	0,00	0,00	17 819,01
A130	Réseaux et installations de voirie	41 442,90	0,00	0,00	0,00	41 442,90
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	32 911,56	0,00	0,00	0,00	32 911,56
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	68 670,02	0,00	0,00	0,00	68 670,02
A155	Immobilisations corporelles en cours	410 339,92	0,00	0,00	0,00	410 339,92
A165	Immobilisations financières	68 854,87	0,00	0,00	0,00	68 854,87
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 100 122,37	0,00	0,00	0,00	1 100 122,37

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	27 429,88	0,00	0,00	0,00	27 429,88
A110	Autres immobilisations incorporelles	9 405,01	0,00	0,00	0,00	9 405,01
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	423 249,20	0,00	0,00	0,00	423 249,20
A125	Constructions	17 819,01	0,00	0,00	0,00	17 819,01
A130	Réseaux et installations de voirie	41 442,90	0,00	0,00	0,00	41 442,90
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	32 911,56	0,00	0,00	0,00	32 911,56
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	68 670,02	0,00	0,00	0,00	68 670,02
A155	Immobilisations corporelles en cours	410 339,92	0,00	0,00	0,00	410 339,92
A165	Immobilisations financières	68 854,87	0,00	0,00	0,00	68 854,87
A225	Opérations pour compte de tiers	68 854,87	0,00	0,00	0,00	68 854,87
TOTAL		1 100 122,37	0,00	0,00	0,00	1 100 122,37

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	27 429,88	0,00	0,00	0,00	27 429,88
A110	Autres immobilisations incorporelles	9 405,01	0,00	0,00	0,00	9 405,01
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	423 249,20	0,00	0,00	0,00	423 249,20
A125	Constructions	17 819,01	0,00	0,00	0,00	17 819,01
A130	Réseaux et installations de voirie	41 442,90	0,00	0,00	0,00	41 442,90
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	32 911,56	0,00	0,00	0,00	32 911,56
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	68 670,02	0,00	0,00	0,00	68 670,02
A155	Immobilisations corporelles en cours	410 339,92	0,00	0,00	0,00	410 339,92
A165	Immobilisations financières	68 854,87	0,00	0,00	0,00	68 854,87
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 100 122,37	0,00	0,00	0,00	1 100 122,37

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	27 429,88	0,00	0,00	0,00	27 429,88
A110	Autres immobilisations incorporelles	9 405,01	0,00	0,00	0,00	9 405,01
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	423 249,20	0,00	0,00	0,00	423 249,20
A125	Constructions	17 819,01	0,00	0,00	0,00	17 819,01
A130	Réseaux et installations de voirie	41 442,90	0,00	0,00	0,00	41 442,90
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	32 911,56	0,00	0,00	0,00	32 911,56
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	68 670,02	0,00	0,00	0,00	68 670,02
A155	Immobilisations corporelles en cours	410 339,92	0,00	0,00	0,00	410 339,92
A165	Immobilisations financières	68 854,87	0,00	0,00	0,00	68 854,87
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 100 122,37	0,00	0,00	0,00	1 100 122,37

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	27 429,88	0,00	0,00	0,00	27 429,88
A110	Autres immobilisations incorporelles	9 405,01	0,00	0,00	0,00	9 405,01
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	423 249,20	0,00	0,00	0,00	423 249,20
A125	Constructions	17 819,01	0,00	0,00	0,00	17 819,01
A130	Réseaux et installations de voirie	41 442,90	0,00	0,00	0,00	41 442,90
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	32 911,56	0,00	0,00	0,00	32 911,56
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	68 670,02	0,00	0,00	0,00	68 670,02
A155	Immobilisations corporelles en cours	410 339,92	0,00	0,00	0,00	410 339,92
A165	Immobilisations financières	68 854,87	0,00	0,00	0,00	68 854,87
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 100 122,37	0,00	0,00	0,00	1 100 122,37

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,

- 2111 « Terrains nus »,

- 2115 « Terrains bâtis »,

- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,

- 21312 « Bâtiments scolaires »,

- 21318 « Autres bâtiments publics »,

- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,

- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,

- 2138 « Autres constructions »,

- 2151 « Réseaux de voirie »,

- 2152 « Installations de voirie »,

- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,

- 21828 « Autres matériels de transport »,

- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,

- 2313 « Constructions en cours »,

- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,

- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR FONCTION	C3.2

Présentation agrégée par fonction

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	1 843 550,68	0,00	0,00	0,00	0,00	1 843 550,68
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	3 288,14	0,00	0,00	0,00	0,00	3 288,14
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	1 478 938,80	0,00	0,00	0,00	0,00	1 478 938,80
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	120 340,60	0,00	0,00	0,00	0,00	120 340,60
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	287 967,01	0,00	0,00	0,00	0,00	287 967,01
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisation des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	1 267 544,39	0,00	0,00	0,00	0,00	1 267 544,39
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	742 211,59	0,00	0,00	0,00	0,00	742 211,59
8	Transports	63 066,41	0,00	0,00	0,00	0,00	63 066,41
TOTAL		5 806 907,62	0,00	0,00	0,00	0,00	5 806 907,62

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	1 843 550,68	0,00	0,00	0,00	1 843 550,68
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	3 288,14	0,00	0,00	0,00	3 288,14
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	1 478 938,80	0,00	0,00	0,00	1 478 938,80
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	120 340,60	0,00	0,00	0,00	120 340,60
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	287 967,01	0,00	0,00	0,00	287 967,01
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	1 267 544,39	0,00	0,00	0,00	1 267 544,39
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	742 211,59	0,00	0,00	0,00	742 211,59
8	Transports	63 066,41	0,00	0,00	0,00	63 066,41
TOTAL		5 806 907,62	0,00	0,00	0,00	5 806 907,62

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	1 843 550,68	0,00	0,00	0,00	1 843 550,68
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	3 288,14	0,00	0,00	0,00	3 288,14
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	1 478 938,80	0,00	0,00	0,00	1 478 938,80
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	120 340,60	0,00	0,00	0,00	120 340,60
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	287 967,01	0,00	0,00	0,00	287 967,01
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	1 267 544,39	0,00	0,00	0,00	1 267 544,39
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	742 211,59	0,00	0,00	0,00	742 211,59
8	Transports	63 066,41	0,00	0,00	0,00	63 066,41
TOTAL		5 806 907,62	0,00	0,00	0,00	5 806 907,62

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	1 843 550,68	0,00	0,00	0,00	1 843 550,68
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	3 288,14	0,00	0,00	0,00	3 288,14
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	1 478 938,80	0,00	0,00	0,00	1 478 938,80
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	120 340,60	0,00	0,00	0,00	120 340,60
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	287 967,01	0,00	0,00	0,00	287 967,01
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	1 267 544,39	0,00	0,00	0,00	1 267 544,39
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	742 211,59	0,00	0,00	0,00	742 211,59
8	Transports	63 066,41	0,00	0,00	0,00	63 066,41
TOTAL		5 806 907,62	0,00	0,00	0,00	5 806 907,62

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	1 843 550,68	0,00	0,00	0,00	1 843 550,68
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	3 288,14	0,00	0,00	0,00	3 288,14
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	1 478 938,80	0,00	0,00	0,00	1 478 938,80
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	120 340,60	0,00	0,00	0,00	120 340,60
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	287 967,01	0,00	0,00	0,00	287 967,01
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	1 267 544,39	0,00	0,00	0,00	1 267 544,39
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	742 211,59	0,00	0,00	0,00	742 211,59
8	Transports	63 066,41	0,00	0,00	0,00	63 066,41
TOTAL		5 806 907,62	0,00	0,00	0,00	5 806 907,62

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	1 843 550,68	0,00	0,00	0,00	1 843 550,68
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	3 288,14	0,00	0,00	0,00	3 288,14
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	1 478 938,80	0,00	0,00	0,00	1 478 938,80
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	120 340,60	0,00	0,00	0,00	120 340,60
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	287 967,01	0,00	0,00	0,00	287 967,01
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	1 267 544,39	0,00	0,00	0,00	1 267 544,39
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	742 211,59	0,00	0,00	0,00	742 211,59
8	Transports	63 066,41	0,00	0,00	0,00	63 066,41
TOTAL		5 806 907,62	0,00	0,00	0,00	5 806 907,62

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	1 843 550,68	0,00	0,00	0,00	1 843 550,68
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	3 288,14	0,00	0,00	0,00	3 288,14
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	1 478 938,80	0,00	0,00	0,00	1 478 938,80
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	120 340,60	0,00	0,00	0,00	120 340,60
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	287 967,01	0,00	0,00	0,00	287 967,01
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	1 267 544,39	0,00	0,00	0,00	1 267 544,39
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	742 211,59	0,00	0,00	0,00	742 211,59
8	Transports	63 066,41	0,00	0,00	0,00	63 066,41
TOTAL		5 806 907,62	0,00	0,00	0,00	5 806 907,62

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,

- 2111 « Terrains nus »,

- 2115 « Terrains bâtis »,

- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,

- 21312 « Bâtiments scolaires »,

- 21318 « Autres bâtiments publics »,

- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,

- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,

- 2138 « Autres constructions »,

- 2151 « Réseaux de voirie »,

- 2152 « Installations de voirie »,

- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,

- 21828 « Autres matériels de transport »,

- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,

- 2313 « Constructions en cours »,

- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,

- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
-----------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	------------------------------------

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – GESTION DES FONDS EUROPEENS	D2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D’INFORMATION – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N	D3

ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	NOM DE L’ORGANISME DE FORMATION	COÛT DE LA FORMATION	DATE ET LIEU DE LA FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COLLECTIVITE OU L’ETABLISSEMENT
--	------------------------------------	----------------------	------------------------------	---

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT RELATIF AUX RESSOURCES ET DEPENSES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES – Annexe à l'article D. 4312-7	D4

Evolution des dépenses associées à la formation professionnelle des jeunes

	APPRENTISSAGE			ENS PRO			FORMATIONS CONTINUES			TOTAL		
				ss statut scolaire			en alternance					
	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%
Montant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Etat des ressources de l'apprentissage

RESSOURCES	MONTANT		
	Année n	Année n-1	%
1 ^{ère} section FNDMA	0,00	0,00	0,00
2 ^{ème} section FNDMA	0,00	0,00	0,00
Dotations décentralisation (1)	0,00	0,00	0,00
Dotation indemnité comp. forfaitaire	0,00	0,00	0,00
Contribution additionnelle (2)	0,00	0,00	0,00
FSE	0,00	0,00	0,00
FEDER	0,00	0,00	0,00
FEOGA	0,00	0,00	0,00
Reversement excédent de ressources CFA (3)	0,00	0,00	0,00
Autres ressources	0,00	0,00	0,00
Total ressources externes	0,00	0,00	0,00
Effort propre de la collectivité	0,00	0,00	0,00
Total ressources	0,00	0,00	0,00

(1) Dotations au titre des lois du 7 janvier 1983 et du 23 juillet 1987.

(2) Article 37 de la loi de finances initiale pour 2005.

(3) Article R. 116-17 du code du travail.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES (1)	D5

1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. la liste des opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Solde Prévisions / réalisations
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Solde Prévisions / réalisations
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

ARRETE ET SIGNATURES

CFU 2025

COMMUNE DE VALLEIRY - Budget Principal

26/06/2026 16:41 Page 1 / 1

Présentation

Présenté par le M. le Maire,
A Valleiry, le 25/06/2026
Le M. le Maire

Délibération

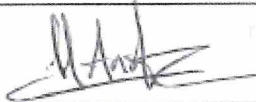
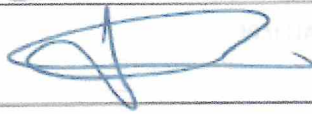
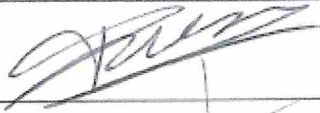
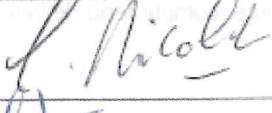
Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire.
A Valleiry, le 25/06/2026

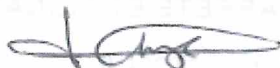
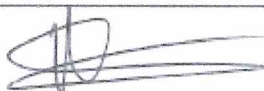
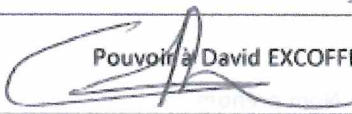
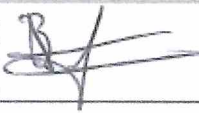
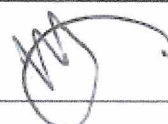
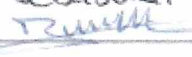
Votes

Nombre de membres en exercice :	29
Nombre de membres présents :	23
Nombre de suffrages exprimés :	28
Pour :	28
Contre :	
Abstention :	

Les membres du Conseil Municipal,

Date de convocation : 19/06/2026

Nom prénom	Emargements
Alban MAGNIN	
David EXCOFFIER	
Hélène ANSELME	
Amar AYEB	
Virginie LACAS	Pouvoir à Elisabeth DEAL 
Emmanuel SOGNO	
Elisabeth DEAL	
Sébastien BURETTE	
François FAVRE	
Claude LEPERS	
Renée RICHARD	
Christine NICOLET-DIT-FELIX	
Jean-Pierre MORETTI	

Sylvain LANGE	
Laurence GROSJEAN	
Anthony SCIASCIA	
Olivier JOLY	
Carole DUPONT	Pouvoir à Emmanuel SOGNO 
Tommaso MENNILLO	Pouvoir à David EXCOFFIER 
Frédéric BARANSKI	
Céline MOREL	
Aurélien GENDROT	
Alexandra DALLIERE	
Matthieu WANNER	
Valentine HUMBERT	
Stéphanie DEGRAND	
Gabrielle FRAISSARD	Pouvoir à Alexandra DALLIERE 
Mathilde FAVRE	
Elisa CHEVREUX	Pouvoir à Sébastien BRETTE 

25/06/2026

Certifié exécutoire par le M. le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 26/06/2026, et de la publication le 29/06/2026

A Valléry, le 30/06/2026

